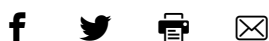


[Accueil](#) / [France - Monde](#) / [Justice](#)

Grands-parents 'toxiques' : la justice se penche sur le droit de visite

ABONNÉS 

Publié le 19/02/2019 à 16:24 , mis à jour à 17:04

**Justice, Société, France - Monde**

Certains grands-parents vont devant les tribunaux pour obtenir le droit de visite de leurs petits-enfants. Ils s'appuient notamment sur l'article 371-4 du Code civil pour remporter la bataille.

Abusée par son père lorsqu'elle avait dix ans, Virginie (1) se bat désormais pour qu'il ne puisse pas approcher ses enfants. Cette quadragénaire installée à Toulouse n'a jamais déposé plainte « parce qu'à son époque, ces affaires se réglaient en famille ».

« Je n'ai pas de preuve des agressions subies durant mon enfance », regrette la blonde fluette. En 2016, son père l'a attaquée en justice pour obtenir le droit de visite de son garçon de 5 ans. « Au départ, je voulais engager un médiateur, mais mon père campait sur sa position », raconte Virginie.

Après avoir perdu devant le juge des affaires familiales, cette fonctionnaire a fait appel. La procédure suit aujourd'hui son cours, mais cette mère de famille est pessimiste. « L'article 371-4 du Code civil joue en ma défaveur. C'est une arme pour les grands-parents toxiques. D'après la loi, les ascendants ont le droit d'entretenir des relations personnelles avec leurs petits enfants. ».

Une association qui lutte contre cette loi

En France, entre 2 000 et 2 400 parents s'opposent chaque année au droit de visite de leurs aïeuls qu'ils jugent « nocifs » d'après les membres de l'association La Derive 371-4, qui lutte pour une modernisation de ce texte de loi.

C'est le cas de Nicolas, un des 100 adhérents de l'association qui a déménagé de Paris en direction de Toulouse, après que son père lui ait envoyé une assignation en justice. « Il n'a pas supporté que je devienne adulte et voulait garder un pouvoir sur moi. J'ai voulu voler de mes propres ailes et ne pas me laisser influencer par lui. Cette procédure, c'est une sorte de vengeance », estime ce trentenaire, sans cacher son déchirement. « Mon papa a commencé à me menacer par e-mail. Si je ne le laissais pas voir mon fils plusieurs fois par mois, il allait me traîner devant la justice », se rappelle-t-il, preuve à l'appui. Comme il n'a pas cédé à ce chantage, Nicolas a dû s'attacher les services d'un avocat. « J'y ai laissé de l'argent et de l'énergie alors que j'étais au début de ma carrière. Ma femme et moi, nous avons dû partir de la capitale, toute ma vie a été chamboulée ».

En attendant de se rendre au tribunal courant mars, cet ingénieur trouve la situation ubuesque. « Si l'on se fit au texte 371-4, tous mes oncles, tantes, ex-compagne etc. peuvent demander un droit de visite. Et le bien-être des petits dans tout ça, on en parle ? Nous sommes ses parents, nous devons le protéger d'un danger potentiel », argumente-t-il.

« Ne pas se servir de l'enfant pour obtenir une rédemption »

Sophie Caristan Llamas, l'une des femmes qui a fondé « La dérive 371-4 » s'inquiète des récentes décisions rendues par les juges des affaires familiales. « Certains adhérents ont été maltraités mais la justice part du principe qu'un mauvais père ne fait pas toujours un mauvais grand-père. Ils ne doivent se servir des petits enfants pour obtenir une sorte de rédemption », craint-elle.

Malgré l'opinion des magistrats, Miriam (1), une Montpelliéraine, a refusé de présenter sa fille au domicile de sa grand-mère. Elle encourt un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende. « Évidemment, tous les aïeux ne sont pas toxiques, entretenir un lien avec ses ascendants c'est même primordial. Mais pour une minorité de cas, l'on souhaiterait que la loi donne un peu plus de pouvoir aux parents », ajoute Sophie Caristan Llamas.

D'ailleurs « de plus en plus de victimes nous contactent lorsqu'elles s'aperçoivent qu'elles ne sont plus seules », confie Nicolas. La Dérive 371-4, lancée en 2017, propose un service d'écouter bénévole et une permanence juridique.

(1) prénom modifié



Rémi Buhagiar

Les tops de la semaine

- 1 **Insolite - Prat-Bonrepoux.** Ariège : un automobiliste fait la «course» avec une harde de sangliers



- 2 **Faits divers - Toulouse.** Toulouse : la jeune fille de 18 ans qui a sauté dans le vide avait un lourd passé psychiatrique



3 **Rugby à XV.** «Enc..., escroc...» : qui est l'ex-international qui a insulté Guy Novès ?



4 **Gilets jaunes - Tarbes.** Tarbes : interpellé pour avoir diffusé sur Facebook des manifestations de Gilets jaunes non-déclarées



5 **Environnement.** Attention, les punaises diaboliques débarquent dans le Sud-Ouest

